

METAVISIO

THOMSON

Computing



COMMUNIQUE DE PRESSE

Page 1/6

METAVISIO - Thomson Computing a conclu un accord de financement, à la main de la société, d'un montant de 320 000 euros brut pouvant aller jusqu'à 2 000 000 euros sous forme d'obligations, avec Multi Stratégies SA et procède à l'émission d'une première tranche de 320 000 €.

Avertissement

METAVISIO a mis en place ce financement sous forme d'Obligations avec taux de rémunération annuel de 10% avec la société MULTI STRATEGIES SA (l'« Investisseur »).

Dans le cadre du non-remboursement du capital et des intérêts dans les délais, il est possible pour la société d'opérer un remboursement en création d'actions nouvelles sur le marché à très brefs délais, ce qui pourrait créer une pression baissière sur le cours de l'action.

Les investisseurs sont invités à prendre connaissance des risques associés à ce type d'opérations, listés dans le communiqué ci-dessous.

Dammarie-les-Lys, le lundi 5 mai 2025, à 8h. METAVISIO (THOMSON Computing) (FR00140066X4 ; code mnémorique : ALTHO), acteur français et européen reconnu dans la conception de solutions technologiques et IT, a conclu un accord de financement, à la main de la société, d'un montant de 320 000 euros brut pouvant aller jusqu'à 2 000 000 euros sous forme d'obligations, avec Multi Stratégies SA et procède à l'émission d'une première tranche de 320 000 €.

Les informations clés

- **Première souscription de 320 000 euros** destinée à financer le développement des commandes de la société en particulier à l'export.
- **Financement structuré d'un maximum brut de 2 millions d'euros** offrant un avantage optimal et permettant à Metavisio de financer et contrôler sa croissance entièrement à sa main.
- **Mode de remboursement à la main de la Société** : Metavisio aura la possibilité de rembourser les Obligations émises en numéraire ou en actions nouvelles.
- **Flexibilité et contrôle** : Metavisio conserve le contrôle sur l'émission des Obligations.

Modalités de l'opération

Le Conseil d'administration a approuvé le principe de l'émission d'un maximum de 2 000 Obligations au profit de l'Investisseur, représentant un produit brut maximal de 2 000 000 d'euros.

Le Conseil d'administration a autorisé le directeur général à recueillir et constater la souscription de ces Obligations.

A la date du présent communiqué, 320 obligations ont été souscrites par l'Investisseur.

Principales caractéristiques des Obligations :

Les 2 000 Obligations d'une valeur nominale de 1 000 euros, portent intérêt annuel de 10 % payable au 1^{er} et au 15 de chaque mois. Elles pourront être souscrites jusqu'au 31 décembre 2025 et ont une durée de vie de vingt-quatre mois à compter de leur émission. Elles sont remboursables en numéraire ou en actions au choix de la Société.

Les principales caractéristiques des Obligations sont également détaillées en annexe.

Situation financière de la Société

La situation financière de la Société est résumée dans le tableau ci-dessous :

Données financières consolidées au 31/12/2023	
Capital social	1 556 056,84
Nombre d'actions avant réalisation de l'émission des OCA	11 969 668
Résultat net part du Groupe	1 075 125

Capitaux propres consolidés au 31/12/2023	15 073 637
Quote-part par action	1,26
Dettes	47 099 717
Trésorerie	362 320

Investisseur

MULTI STRATEGIES SA, SICAV, RAIF est une société dont le siège social est situé à l'adresse suivante : 6 rue Dicks, L-1417, au Luxembourg.

Information sur le capital de la Société

A la date du présent communiqué de presse, le capital social de la Société s'élève à la somme de 11 594 611,08 euros, composé de 89 189 316 actions.

Risques liés à l'émission des Obligations si le capital et les intérêts ne sont pas remboursés dans les temps.

- **Risque de dilution**

Dans la mesure où les actionnaires de la Société ne participeront pas à l'émission des actions nouvelles qui pourrait résulter du remboursement en actions des Obligations, leur quote-part de capital et de droits de vote de la Société sera diminuée, et de manière potentiellement significative, en cas de remboursement en actions de tout ou partie des Obligations.

Les impacts de dilution théorique ont été détaillés ci-dessus.

- **Risque en cas de non-souscription de toutes les Obligations**

Le montant total de l'émission des Obligations n'est pas garanti et dépendra notamment des conditions de marché. La Société pourrait donc être amenée à rechercher des financements complémentaires dans l'hypothèse où elle ne serait pas en mesure d'émettre toutes les Obligations prévues.

- **Risque de volatilité et de liquidité des actions de la Société**

L'émission d'actions nouvelles provenant du remboursement des Obligations et leur cession sur le marché par l'Investisseur pourraient avoir une incidence négative sur le cours de l'action de la Société et les volumes de transactions, pouvant potentiellement entraîner une certaine volatilité du cours de l'action Metavisio.

- **Risque relatif à l'évolution du cours de bourse**

Les cessions d'actions nouvelles émises en cas de remboursement des Obligations en actions pourraient avoir un impact significativement défavorable sur le cours de l'action de la Société.

- **Risque de diminution de la valeur nominale de l'action**

L'émission importante d'actions en cas de remboursement des Obligations en actions est susceptible d'avoir un impact baissier sur le cours de bourse de la Société. Dans ce contexte, la Société pourrait devoir procéder à des réductions de capital par voie de réduction de la valeur nominale des actions.

- **Risque lié à la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement de conversion**

Dans le cas où le prix de remboursement en actions du montant des Obligations deviendrait inférieur à la valeur nominale de l'action METAVISIO, un mécanisme d'ajustement de conversion est prévu, dont les modalités de calcul sont décrites en annexe. L'activation de ce mécanisme est susceptible d'augmenter la dilution des actionnaires de la Société au-delà de ce qui est prévu.

Conflit d'intérêts

Il n'existe aucun élément pouvant générer un conflit d'intérêts lié à la mise en place de ce financement.

Avertissements

En application de l'article 1(4) du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'émission des Obligations ne donnera pas lieu à la publication d'un Prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce communiqué ne constitue donc pas un prospectus en vertu du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, ou une offre au public.

Informations pour les actionnaires

Rapport financier Annuel le 15 mai 2025

A propos de METAVISIO-THOMSON Computing

METAVISIO - THOMSON Computing (FR00140066X4 ; code mnémorique : ALTHO), est une entreprise française spécialisée dans la recherche, conception, et la commercialisation d'ordinateurs portables sous la marque THOMSON Computing. Créé en 2013, METAVISIO – THOMSON Computing propose une gamme de produits dotés « des dernières technologies au meilleur prix. »

METAVISIO est éligible au PEA-PME et dispose de la qualification Entreprise innovante (FCPI).

Plus d'informations sur : www.metavisio.eu

Contact presse et investisseurs

Contact presse et investisseurs : investors@metavisio.eu

ANNEXE

Principales caractéristiques des Obligations

Les Obligations ont une valeur nominale de 1 000 euros chacune et seront souscrites à 100 % de leur valeur nominale.

Les Obligations sont toutes nominatives. Les Obligations sont émises sous le régime juridique des valeurs mobilières donnant accès au capital fixé aux articles L. 228-98 et suivants du Code de commerce.

Les Obligations portent jouissance à compter de leur date de libération des fonds par l'Investisseur, ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant.

Les Obligations portent intérêt au taux de dix (10) % par an payable tous les 1^{er} et 15 de chaque mois.

Les Obligations ont une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de leur date d'émission, ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant.

La Société aura la faculté de procéder au remboursement de toute somme due et exigible à l'Investisseur au titre de l'emprunt obligataire, en ce compris le principal des Obligations restant dû et les intérêts (la « Créance Exigible »), en actions nouvelles ou existantes de la Société (les « Actions ») dans les conditions ci-après.

Le nombre d'Actions à remettre à l'Investisseur en cas de remboursement en actions sera déterminé selon la formule suivante :

$$Ar = Mr / (vwap_{3j} - 20\%)$$

Où :

Ar = Actions remises par la Société,

Mr = montant de la créance exigible dont le remboursement a été demandé par l'Investisseur

Vwap_{3j} = prix moyen pondéré en fonction du volume du titre METAVISIO sur le marché Euronext Growth Paris des trois plus basses séances parmi les vingt (20) dernières séances précédant la date d'exigibilité de la créance exigible (le « Prix de Conversion »).

Les Actions ordinaires nouvelles ou existantes émises en cas de remboursement des Obligations en actions seront émises sous la forme au porteur et seront transférées du compte de l'agent de la Société sur le compte de dépôt de l'Investisseur dans les trois (3) jours de négociation suivant la date d'exigibilité. L'agent se coordonnera avec le dépositaire de l'Investisseur afin d'assurer une livraison rapide des Actions.

Si le Prix de Conversion pour un remboursement en Actions déterminé (le « Remboursement en Actions Concerné ») est inférieur à la valeur nominale des Actions ou au prix minimum fixé par la délégation de compétence de l'assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2024, et si cette situation empêche la Société d'émettre le nombre d'Actions résultant de l'application du Prix de Conversion, la Société versera à l'Investisseur un ajustement de conversion (l'« Ajustement de Conversion ») déterminé comme suit (la Société aura le pouvoir de choisir laquelle des trois options suivantes est utilisée pour effectuer le versement) :

(i) versement en numéraire au plus tard cinq (5) jours après le Remboursement en Actions Concerné ; ou

(ii) déduction du montant à payer par l'Investisseur lors de souscriptions ultérieures d'Obligations ; ou

(iii) émission en faveur de l'Investisseur, dans les cinq (5) jours de bourse suivant la date du Remboursement en Actions Concerné, d'un nombre d'Actions égal au montant de l'Ajustement de Conversion divisé par la valeur nominale des Actions.

L'Ajustement de Conversion sera déterminé selon les formules suivantes :

(a) s'il est versé selon les procédures décrites aux (i) et (ii) ci-dessus :

$$(A/B - A/C) \times D$$

(b) s'il est versé selon la procédure décrite au (iii) ci-dessus :

$$(A/B - A/C) \times D \times (C/E)$$

Pour ces deux formules, les lettres correspondant à :

A = montant du Remboursement en Actions Concerné

B = Prix de Conversion pour le Remboursement en Actions Concerné

C = valeur nominale des Actions

D = cours de clôture du jour du Remboursement en Actions Concerné (ou le cours de clôture du jour de bourse le plus proche de cette date si ce n'est pas un jour de bourse)

E = cours de clôture le plus bas de l'Action pendant la période allant de la date du Remboursement en Actions Concerné à la date du transfert effectif des Actions en versement de l'Ajustement de Conversion conformément au paragraphe (iii) ci-dessus.

Cas d'exigibilité anticipée du remboursement des Obligations :

- a) non-paiement d'une mensualité due par la Société à l'Investisseur au titre de l'emprunt obligataire ; ou
- b) cessation d'activité, ou de dissolution de la Société, sauf dans le cas d'une fusion, cession, scission, apport partiel d'actifs ou toute procédure analogue ; ou
- c) changement de personne occupant les postes de président du conseil d'administration et/ou de directeur général de la Société ; ou
- d) radiation des Actions du marché Euronext Growth Paris (sauf si cette radiation a pour finalité de coter les Actions : (i) sur le marché réglementé d'Euronext Paris ou (ii) sur tout autre marché avec l'accord préalable de l'Obligataire, étant précisé qu'en tout état de cause les Actions ne pourront être radiées pour une durée supérieure à dix (10) jours de bourse) ; ou
- e) ouverture (ou le dépôt de toute requête aux fins d'ouverture) d'une procédure de redressement judiciaire visée au Livre VI du Code de commerce, ou de liquidation amiable ou judiciaire de la Société ou de l'une des sociétés du Groupe ; ou
- f) la Société fait l'objet d'un plan de sauvegarde ; ou
- g) la Société procède à l'une des opérations suivantes : vendre, factoriser, escompter, transférer, céder, prêter ou aliéner de toute autre manière tout droit ou actif significatif, créer ou permettre l'encours d'une hypothèque, d'un nantissement, d'un privilège, d'une charge, d'une charge ou d'une autre sûreté sur ses actifs significatifs.